



## Commune de Kehlen

### Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 26 avril 2024 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

#### ORDRE DU JOUR

##### **Séance publique**

###### Communications

1. Réparation de la canalisation dans le boulevard Robert Schuman à Olm et crédit spécial
2. Ancienne salle des pompiers dans la rue de Kopstal à Kehlen – Devis pour la mise en conformité et crédit spécial
3. Subsidés divers (trimestre 1 – 2024)
4. Recours à l'emprunt
5. Acte de vente d'une parcelle- rue de Keispelt à Meispelt avec M2 INVEST PARTNERS
6. Déclassement de parcelles au lieu-dit « rue Belle-Vue » à Kehlen
7. Comité de Jumelage – nomination de membres
8. Règlement-taxe concernant les cimetières de la commune de Kehlen – Modification
9. Pacte communal du vivre-ensemble interculturel - adhésion
10. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
11. Concept d'utilisation pour le local « Kielener Buvette » - Motion du parti démocratique

##### **Séance à huis clos**

- 12 Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants
  - 12.1. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.2. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.3. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho social
  - 12.4. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.5. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.6. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.7. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 12.8. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

- 12.9. Demande de mise à la retraite d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 12.10. Extension de la tâche d'un employé communal du groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 12.11. Démission d'une employée communale au Transport scolaire dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe éducatif

13. Administration communale

- 13.1. Réduction de la période du service provisoire d'un fonctionnaire communal au Service technique dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.2. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal au Service technique dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.3. Réduction de la période d'initiation d'une employée communale au Service des finances dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif

Ainsi arrêté à Kehlen, le 19 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,  
Félix Eischen



Le Secrétaire,  
Marco Haas